

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 MARS 2019 – 20h30

Salle de la Vaquelotte

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice	35
Nombre de conseillers présents	23
Nombre de votants	29
Date de la convocation	26 février 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le six du mois de mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni Salle de la Vaquelotte, à Vicq sur Mer, sous la Présidence de **M. Richard LETERRIER, Maire.**

PRESENTS : M. Richard LETERRIER (Maire), Brigitte ALIX, Germain ALIX, Antoine AMBROIS, Annie BACON, Angéline BERTOT, Marc COCHETEUX, Fabrice CORNICARD, Nicolas da GRAÇA, Eric DELAUNEY, Francis DISS, Isabelle GABRIEL, Patrick GAUTIER, Cécile JEANNE, Jean-Noël LARONCHE, Jean-Louis MATELOT, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Michel NICOLAÏ, Michel PONTUS, Bernard POTTIER, Nadine POUHIER, Daniel SAUVEY, Arlette VALOGNES

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Claude AUGÉARD (pouvoir à Daniel SAUVEY), Laurent BLEDE (pouvoir à Michel PONTUS), Laurent FOUQUET (pouvoir à Michel NICOLAÏ), Alfred GIMENEZ (pouvoir à Valérie MONTRIEUL-XAMENA), Pierre JOUNOT (pouvoir à Antoine AMBROIS), Johanna RENET (pouvoir à Richard LETERRIER),

ABSENTS EXCUSES : Annie LECONTE

ABSENTS : Bertrand LECONTE, Dominique LEGOUPIL, Laurent POUHIER, Maurice POUTAS, Jean-Pierre ROMANET

Monsieur Marc COCHETEUX est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 6 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

1/ Intervention de l'Association des Usagers du Littoral de Cosqueville

Monsieur le Maire laisse la parole à Gérard HOLLEY, président, pour présenter le projet d'aménagement du Vicq.

Suite à une rencontre avec M. le Maire, l'association souhaiterait réaliser une descente à bateaux. Après prise de renseignements, leur choix se porterait sur le dispositif tapibato. Il s'agit d'un tapis ancré sur environ 50 mètres en matière plastique rigide et résistant.

Ce projet est relancé pour diverses raisons notamment la difficulté pour la mise à l'eau et la remontée des bateaux suite à la dégradation de la plage.

M. HOLLEY demande donc au conseil municipal d'étudier le dossier pour y donner une suite favorable. Suite à cette présentation, de nombreuses questions se posent.

Le Conseil municipal décide de mettre le projet à l'étude et propose à l'AULC de se réunir dans les prochaines semaines pour suivre l'avancement du projet.

2/ Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en gîte de groupe

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation du 5 novembre 2018 pour 8 lots séparés et le résultat de la consultation du 14 décembre 2018 lancée pour 2 lots infructueux (lot 1 et lot 7) pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en gîte de groupe sur la commune déléguée de Gouberville.

La Commission d'Appel d'offres qui s'est réunie le 7 décembre 2018 n'a pas pu attribuer le marché du fait de 2 lots infructueux.

La Commission d'Appel d'offres qui s'est, de nouveau, réunie le 8 février 2019 a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité les offres suivantes :

N°lot	Désignation des lots	Estimation base du maître d'oeuvre (en € HT)	Entreprises proposées	Montant de l'offre proposée (en HT)
01	GROS ŒUVRE – VRD	185 294.96€	LEJEUNE	160 639.55€
02	COUVERTURE ARDOISE	5 790.46€	LEDOC	7 326.79€
03	MENUISERIES EXTERIEURES	20 094.50€	AMC FOLLIOT	30 563.63€
04	CHARPENTE – MENUISERIES INTERIEURES – PLATRERIE SECHE	54 304.31€	LELUAN MAP	52 585.24€
05	CARRELAGE – FAIENCE	28 764.54€	TIRAPU	27 080.38€
06	PEINTURE	10 708.45€	LEFEVRE	7 023.93€
07	ELECTRICITE – CHAUFFAGE ELECTRIQUE – VENTILATION	36 200.00€	TABARIN & ENTZMANN	31 279.20€
08	PLOMBERIE – SANITAIRE	17 200.00€	TABARIN & ENTZMANN	19 811.35€
	TOTAL HT	358 357.22€	TOTAL HT	336 310.07€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
 Considérant l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 8 février 2019 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à attribuer le marché,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3/ Projet d'achat de tondeuse

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Daniel SAUVEY pour présenter aux membres du Conseil Municipal le projet d'achat de matériel pour le service technique.

Afin de renouveler le parc de matériel de tonte, l'achat d'un tracteur tondeuse est en cours pour un montant de 9393€ TTC, d'une remorque pour un montant de 2050€ TTC, une débroussailleuse pour un montant de 875€ TTC et une tondeuse pour un montant de 1950€ TTC, soit un total de 12 270€ TTC.

4/ Parcelle de terrain derrière le presbytère de Néville

M. Bernard POTTIER, maire adjoint de Vicq sur Mer, informe le conseil municipal que le jardin attenant aux logements communaux de Néville est constructible.

Suite aux départs des derniers locataires et la rénovation des logements, une réflexion s'est engagée quant au devenir de ce terrain et la solution serait de mettre en vente ce terrain.

M. POTTIER soumet cette proposition au conseil municipal. Une estimation est en cours auprès des Dpmaines pour fixer un prix de vente.

5/ Travaux

Monsieur le Maire laisse la parole à Daniel SAUVEY pour faire un compte-rendu des derniers travaux.

- Les travaux sur les piédestaux des églises sont terminés
- Le semis pour la mise en herbe des cimetières est terminé dans l'ancien cimetière de Cosqueville. L'entreprise Handi Green a commencé le cimetière de Vrasville et continuera à Néville dès la semaine 11

- L'effacement des réseaux est quasiment terminé au hameau de la mer. Les raccordements se font au fur et à mesure.
- Un projet de vestiaires est à l'étude pour le service technique.

6/ Affaires et questions diverses

Un concours photo sur Facebook va être lancé dès le 11 mars prochain.

Dates des prochaines réunions :

- Commission Communication : le 11 mars à 18h30
- Commission Illuminations : le 14 mars à 18h
- CCID : le 18 mars à 18h
- Commission Finances : le 28 mars à 20h30
- Commission Animations : le 4 avril à 18h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.



